

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 28 AOUT 2021

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (14)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN, Dominique BRET, Chantal BURBAUD (visio), Benjamin CLEMENT-AGONI, Bernard DAHY (visio), Pierre DELENNE (visio, arrivée à 9h40), Nelly DEVILLE, Vincent FREY, Fabrice LAPERGUE, Joël LE COZ, Sylvie MARCHESIN, Pierrick MERINO (visio), Joël POULAIN.

Membres excusés / absents (6)

Rémi BAUDOT (pouvoir à Pierrick MERINO), Yves BOEHM (pouvoir à Sylvie MARCHESIN), Sylvine BROUTE (pouvoir à Chantal BURBAUD), Céline DODIN (pouvoir à Pierre DELENNE), Dominique ETIENNE (pouvoir à Nelly DEVILLE), Daniel POËDRAS (pouvoir à Fabrice LAPERGUE).

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Assiste : Nathalie MATTON, responsable administrative jusqu'à 13h

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaires de séance : Dominique BRET, Joël POULAIN.

Réunion tenue en présentiel et par visioconférence ; Début de la réunion à 9h35, quorum atteint de 18 voix/20.

1. Approbation du CR du Comité directeur du 15 juin 2021

Le CR du Comité directeur du 15 juin est adopté à l'unanimité.

2. Rentrée

La rentrée est un évènement important dans la vie fédérale. Elle va être marquée par les évènements suivants :

- Journée mondiale de la Course d'Orientation (World Orienteering Day) du mercredi 8 au mardi 14 septembre 2021: peu d'évènements déclarés à ce jour. Une relance sera faite dans la prochaine Lettre O'clubs.
- Carte passerelle : il s'agit d'un dispositif initié par le CNOSEF pour favoriser le lien entre le monde scolaire et le monde fédéral, à destination des élèves de CM1-CM2-6^{ème}. 61 clubs de CO sont inscrits sur le site « Mon club près de chez moi » (pour information : 98 clubs ont une école de CO d'où une relance via la Lettre O'clubs pour que tous les clubs avec une école de CO s'y réfèrent).

Le président signale, à ce propos, avoir fait part au CNOSEF de l'insatisfaction vis-à-vis de ce site qui, lors de la recherche de clubs pratiquant la course d'orientation, fait apparaître les associations UNSS, des structures non fédérales, avant les clubs de CO affiliés. Il insiste sur la nécessité pour les clubs référencés de faire vivre la page web de leur club dans le site « Mon club près de chez moi ».

- Pass'sport : dispositif déployé depuis mi-août pour les jeunes jusqu'à 18 ans dont la famille bénéficie de l'allocation de rentrée scolaire, consistant en une aide à la prise de licence de 50€ valable jusqu'à fin octobre. Cette aide sera versée au premier club qui en fera la demande via le compte Asso. Afin que les licenciés actuels puissent s'en servir pour leur prise de licence 2022, le Comité directeur valide la proposition du Bureau directeur d'une ouverture de la période de renouvellement de la licence au 15 septembre. Les clubs devront, pour ce faire, prendre leur affiliation 2022 avant cette date.
- Pass' sanitaire : le contrôle du pass' sanitaire des participants majeurs, des bénévoles et des salariés intervenant (à compter du 30 août) est désormais obligatoire sur toutes les manifestations sportives dès lors que celles-ci ont fait l'objet d'une demande de déclaration. Cette présentation doit se faire en principe chaque jour. La CNIL refuse un traitement informatique des pass' sanitaires ou des attestations de vaccinations. Il en est de même pour un entraînement dans un établissement recevant du public que ce soit un stade (ERP-PA) ou un gymnase. Cette obligation sera étendue à partir du 30 septembre pour les enfants de plus de 12 ans.
- Pour la prise de licence, la présentation d'un pass' sanitaire n'est pas obligatoire.



- Une discussion a lieu sur la possibilité de reprise de licence en septembre pour d'anciens licenciés dont la dernière licence date de moins de 5 ans. A ce jour il faut reprendre une licence complète pour l'année en cours, pour 4 mois. Ce point, relevant du Règlement intérieur, ne peut être modifié que par une décision d'Assemblée générale. Une autre solution pourrait être de basculer sur une licence basée sur l'année scolaire (au lieu de l'année civile). Là aussi la décision relève de l'Assemblée générale.

3. Projet fédéral

Une version du projet, rédigé à partir des échanges lors des réunions de zone, intégrant le contrat de développement formalisé ainsi que les remarques des membres du Comité directeur est mise en discussion pour validation. Suite aux modifications et aux compléments à venir, une version sera adressée prochainement aux Présidents des ligues.

4. Calendriers 2022 - 2023

Peu de dossiers sont en attente de validation. Le Comité directeur donne un avis positif sur les dossiers suivants :

- CDCO 60 pour les championnats de France de CO à VTT Relais et Mass-Start les 2 et 3 avril 2022
- CDCO 26 pour le championnat de France des Clubs de CO à VTT et proposition pour le championnat de France de Moyenne distance (plutôt que la Mass-Start demandée) les 24 et 25 septembre 2022

Ces deux dossiers sont retenus sous réserve d'expertise favorable et sous réserve que les traceurs proposés suivent les formations régionales et nationales avant l'évènement.

- Club 6806 pour les championnats de France de CO à VTT Sprint et Longue Distance : report de décision (en attente de désignation de l'expert).
- Club 2604 pour les championnats de France de Sprint, Longue distance et Relais de CO à ski les 5 et 6 mars 2022 : dossier retenu sous réserves que la Fédération ne reçoive pas d'autre candidature avant le 1^{er} octobre, date limite de réception des dossiers de candidature, et que le traceur proposé soit diplômé « Traceur National CO à ski » ou en cours de certification.

La sous-commission Calendrier proposera des votes par voie électronique vers le 15 octobre pour finaliser le calendrier 2022, dont la partie raids, et se prononcer sur les dossiers 2023 pour la CO pédestre (qui doivent parvenir au secrétariat fédéral pour le 1^{er} octobre).

En ce qui concerne O'France 2022, le Président rappelle qu'un appel d'offres avait été fait auprès de structures professionnelles en l'absence de candidatures venant des clubs et après un appel à candidatures infructueux auprès des membres associés.

La société Géodézic avait fait part de son intérêt et avait commencé à discuter avec le Comité départemental de l'Isère (CDCO38). Suite au refus du Conseil Départemental de l'Isère de soutenir le projet, le CDCO38 a renoncé à s'y investir. Après explorations d'autres possibilités, et du fait des délais devenant top courts, Géodézic nous a informé du retrait de sa candidature pour 2022. Cela aura une conséquence sur les recettes financières de la FFCO.

5. Site internet

La maintenance du site est assurée par Kisis. Une commande de 10 journées d'intervention a été validée par le Bureau directeur. Le Comité directeur valide la demande du Président de la commission Numérique de pouvoir faire apporter des évolutions sans l'avis du Bureau directeur pour une prestation équivalente à 8 heures de travail. De plus, un outil pour gérer les demandes de maintenance est à mettre en place afin que le Bureau directeur puisse prendre des décisions au regard des priorités.

Le Président indique que la transaction avec Sevanova est finalisée. La commission Numérique doit faire des propositions pour un nouveau projet.

Interruption de 12h45 à 13h45 ; retour de Bernard DAHY de 14h30 à 16h15, de Pierre DELENNE à 14h.

6. Point financier

Une comparaison avec le prévisionnel est présentée par la Trésorière. Les différences sont la conséquence de la crise sanitaire : activités 2020 non reportables en 2021, décalées à 2022, notamment pour la formation et les jeunes ; moins d'organisations conduisant à une forte baisse des rentrées de redevance CN (35000€ sur 100000€ prévus).



7. Communication fédérale

Le Président rappelle les actions mises en place au cours de l'été :

- Suite à l'initiative des Jeunes Orienteurs Grenoblois, lancement d'une cagnotte pour la rediffusion des WOC à un tarif négocié par la fédération avec l'IOF, soit, une fois tous les frais pris en compte, un coût d'environ 9500€. Les rediffusions managées par Robin Dévrieux ont donné 1500 à 2500 flux de connexion internet, environ 2000 personnes estimées sur la télévision, puis 1000 replays sur la chaîne YouTube FFCO. La cagnotte et les contrats de partenariat ont permis de couvrir les frais, hors investissement du salarié.
- Diffusion des Championnats de France MD en Savoie : 6000€ payés à TV8 Mont Blanc + 4000€ frais annexes couverts par un partenariat Géodézic (500€) et 50% de la subvention de 6000€ obtenue de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans la cadre des aides à la production télévisuelle. TV8 Mont Blanc était satisfait et prêt à poursuivre une collaboration.

Par ailleurs et en parallèle de ces actions, un certain nombre d'articles sont parus dans la presse (Le Parisien, AuFéminin, ...), qu'il est important d'archiver. Deux lettres aux licenciés ont été publiées. Elles ont reçu des commentaires très positifs. L'animation des réseaux sociaux par Robin DEVRIEUX conduit à 5000 à 6000 vues par publication mais il est regretté le peu de redirections.

Le contrat de prestation avec Robin Dévrieux est prolongé jusqu'à fin octobre 2021, de façon à permettre la continuité de la politique de communication fédérale jusqu'au championnat de France de sprint pédestre. Au-delà de cette date, il nous faut revoir notre dispositif dans la mesure où les discussions avec lui sur un poste salarié n'ont pas abouti.

Une réflexion est à conduire sur les moyens à mettre en œuvre pour poursuivre le travail de qualité engagé et en conserver les acquis (relations avec les athlètes lors des stages Haut Niveau France, avec le soutien de la DTN, pour un suivi d'informations et des reportages). Trouver une personne compétente, autonome n'est pas simple : prendre un apprenti pose la question du tuteur disponible, rechercher des prestataires en envisageant la catégorisation des actions de communication en différents lots (événementiel ; relations presse...). Un chiffrage est à faire d'ici le prochain Comité directeur.

Une réunion de la commission Communication s'est tenue pour envisager un programme de diffusion pour 2022 : deux courses des WOC en milieu urbain fin juin et deux courses forêt des EOC début août plus les championnats de France Sprint, Relais-sprint, MD. Un budget est à établir (coût réel des WOC demandé par l'IOF : 24000€ par pays diffuseur, ramené à 6000€ cette année pour une première en France) avec mise en concurrence des diffuseurs.

Des contacts sont en cours avec Lidl, d'une part et avec le Crédit Mutuel d'autre part en vue de partenariats potentiels.

8. Développement territorial

Le Président fait part de l'analyse réalisée et des pistes de développement proposées par Thierry Vermeersch.

Il indique que cela nécessite l'implication et l'accompagnement des structures déconcentrées donc de mettre ce point à l'ordre du jour de la conférence des Présidents de ligue.

Ce projet est intéressant dans sa philosophie mais paraît plutôt à moyen terme (objectif 300 lieux de pratiques avec nouveaux clubs, sections CO de clubs existants non affiliés aujourd'hui, ou antennes de clubs FFCO existant), le court terme devant viser d'abord à consolider les clubs existants du fait de la crise Covid.

Le développement en partenariat avec l'UNSS reste peu efficace.

9. Modification des règlements / redevances

Au niveau du règlement des compétitions, le Comité directeur valide les modifications suivantes pour 2022 :

- Championnat de France de Sprint pédestre :
 - création de nouvelles catégories et adaptation des règles de qualification suivantes : pas de quarantaine pour les plus de 40 ans mais terrains gelés et mise en place de quelques zones spectateurs (à définir par le traceur) ;
 - qualification de 30 coureurs par catégorie pour les finales des catégories jeunes et seniors ;
 - séparation des finales (au moins 10 minutes d'écart) ;



- quarantaine obligatoire lors des championnats régionaux pour les coureurs des catégories 14 à 35 ans souhaitant se qualifier pour les France.

La proposition est adoptée par 16 voix pour, 1 abstention, 2 contre, 1 non votant.

Pour faciliter l'organisation des championnats de ligue il est proposé lors de l'inscription pour ces catégories une différenciation entre les coureurs jouant la qualification (soumis à quarantaine) et les autres.

- Echelle d'impression des cartes pour les 3 disciplines : alignement pour les catégories jeunes et masters (à partir de 35 ans) sur les règles de l'IOF utilisées pour les championnats du monde vétérans (WMOC). Dans tous les cas, il s'agit de l'agrandissement de cartes élaborées pour l'échelle de 1/15000^{ème}. Le choix de l'échelle pour chacune des catégories concernées sera fait par l'organisateur et le contrôleur des circuits en fonction des caractéristiques du terrain.
- Une modification du Règlement intérieur est envisagée afin de pouvoir proposer une licence « famille loisir santé », avec toujours la possibilité de changer de type de licence en cours d'année.
- Une proposition de changement de modalités dans les redevances fédérales sera étudiée lors de la conférence des Présidents de ligue : gratuité jusqu'à x participants, paiement par tranche en fonction du nombre de coureurs...

10. Questions diverses

Suite à question, il est rappelé que l'absence de CN pour les catégories DH10 est une volonté politique de la Fédération en raison des différentes modalités de course des enfants.

Une relance pour l'organisation des regroupements des jeunes orienteurs liés au Réseau de Développement des Espoirs (RDE) sera faite prochainement.

La question de la mise en place d'un circuit national des courses urbaines, objectif de développements, est évoquée. La commission Pratiques Sportives a établi une première version de cahier des charges avec comme axes la découverte de l'activité CO et la visibilité.

Fin du Comité directeur à 17h.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale
Dominique BRET

